

Lyon, le 6 octobre 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**AVEC ILOÉ, LA METROPOLE DE LYON EST PARTIE PRENANTE DE SOLUTIONS
ECORESPONSABLES POUR SON TERRITOIRE !**

La Métropole de Lyon a voté hier, à l'occasion de son conseil métropolitain, une subvention de 400 000 euros auprès de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « ILOÉ » pour compensation d'obligation de service public pour 2021. L'occasion de revenir sur la réussite de l'activité « d'« ILOÉ » dont la Métropole est membre associé.

Dès 2017, une quinzaine d'entreprises et de structures de l'Économie Sociale et Solidaire du territoire de la Métropole se sont réunies pour créer le consortium « ILOÉ » et offrir une solution novatrice de collecte et sur-tri des déchets dits encombrants, issus des locataires du parc social. En mai 2019, l'activité d'« ILOÉ » a démarré et la Métropole de Lyon s'est engagée en tant que membre associé de cette Société Coopérative d'Intérêt Collectif. L'expérimentation menée sur la période 2019-2020 a été réussie puisque **plus de 2 000 tonnes de déchets ont été collectés avec un taux de valorisation passant de 20% à 80% aujourd'hui.**

« Ces résultats encourageants confortent la pertinence technique de cette plateforme de sur-tri de déchets et augurent un véritable changement de paradigme. Un collectif d'acteurs socio-économiques s'est donné les moyens d'agir pour répondre à un besoin mal couvert sur notre territoire. La Métropole est dans son rôle et à sa juste place en tant que partie prenante de ce collectif » se réjouit Emeline Baume, Vice-présidente à la Métropole de Lyon, déléguée à l'Économie et à l'Emploi.

La Métropole souhaite que ce projet pilote puisse incarner de nouvelles manières de coopérer à l'échelle d'un territoire, en rassemblant l'ensemble des acteurs d'une même filière, dans la poursuite de l'intérêt général. En effet avec sa compétence déchets et sa compétence insertion la Métropole veut réduire l'empreinte environnementale des déchets et créer plus de dynamiques inclusives (emploi et compétence) par le biais de ce Service d'Intérêt Économique Général (SIEG) pour le territoire.

Elle vient ainsi de voter une subvention de 400 000 euros pour compenser les surcoûts liés aux obligations de services publics (COSP) qui permettra en 2021 :

- La collecte de 3400 tonnes de déchets encombrants
- Un taux de valorisation et de réemplois de 80% minimum de ces déchets
- La création de 7 Équivalents Temps Plein d'insertion et 1 emploi pérenne
- La traçabilité du producteur à l'exutoire

Maintenant, l'enjeu pour « ILOÉ » est d'accroître ses objectifs, avec **la collecte de plus de 7000 tonnes de déchets et la création d'une quinzaine d'emplois d'ici 2 ans**, moment où l'équilibre économique devrait être atteint. Par ailleurs, le groupement en cohérence avec **les démarches locales d'économie circulaire** souhaite également s'ouvrir sur l'accompagnement de nouvelles filières à potentiel pour le territoire comme le réemploi des déchets du BTP, ou encore les objets qui seront prochainement concernés par les futures réglementations de Responsabilité Élargie du Producteur.

Contact presse Métropole de Lyon :

Magali Desongins – mdesongins@grandlyon.com

04 26 99 36 80 / 06 69 33 08 90

En effet, la loi de février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, est une opportunité pour de nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire d'inventer des modèles plus circulaires. Le pôle d'innovation « ILOé » pourrait être un accélérateur de transition sur ces filières et offrir un cadre de coopération inédit.

LES ASSOCIÉS FONDATEURS :



LES PARTENAIRES :

